

Micheline Labelle
sociologue, Département de sociologie, UQAM

(1989)

“Immigration, main-d’œuvre immigrée et société d'accueil: réalités et contradictions.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Micheline Labelle

“Immigration, main-d’œuvre immigrée et société d'accueil : réalités et contradictions.”

Un article publié dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, n° 2, 1989, p. 107-122.

[Mme Labelle nous a accordé le 24 mai 2014 son autorisation de diffuser électroniquement cette publication dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : labelle.m@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’

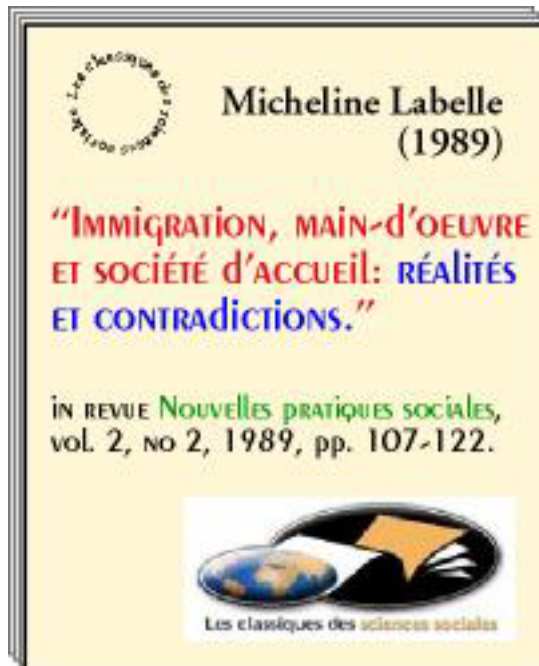
Édition numérique réalisée le 11 septembre 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Micheline Labelle

sociologue, professeure, Département de sociologie, UQÀM

“Immigration, main-d’œuvre immigrée
et société d’accueil: réalités et contradictions.”



Un article publié dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, n° 2, 1989, p. 107-122.

[i]

Table des matières

Résumé

Introduction

1. Les effets de contexte sur le phénomène de l’immigration et de l’insertion de la main-d’œuvre immigrée
 - 1.1. Les enjeux démographiques liés à une dénatalité en perte de vitesse
 - 1.2. Une conjoncture économique déterminante
 - 1.3. Une société marquée au sceau de la question nationale
2. Les réalités et les contradictions de l’immigration au Québec
 - 2.1. L’immigration récente au Québec
 - 2.2. Le profil socio-économique de la main-d’œuvre immigrée au Québec

Bibliographie

[107]

Micheline Labelle

sociologue, professeure, Département de sociologie, UQÀM

“Immigration, main-d’œuvre immigrée
et société d’accueil: réalités et contradictions.”

Un article publié dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*,
vol. 2, n° 2, 1989, p. 107-122.

RÉSUMÉ

[Retour à la table des matières](#)

Dans la présente conjoncture, l'immigration constitue un point chaud de l'actualité québécoise qui alimente plusieurs interrogations. Dans le but d'éclairer les enjeux liés à l'immigration, l'auteure situe le contexte démographique, économique et sociétal dans lequel elle s'inscrit. Ce contexte est marqué par une dénatalité en perte de vitesse, par une conjoncture économique encore marquée par les soubresauts de la récession de 1982 et par l'interférence constante de la question nationale québécoise. Puis l'auteure met en relief les caractéristiques de l'immigration récente au Québec en s'attardant de façon particulière sur le profil socio-économique de la main-d'œuvre immigrée au Québec.

[108]

INTRODUCTION ¹

[Retour à la table des matières](#)

Même si la main-d'œuvre immigrée tend vers une certaine bipolarisation et que la différenciation interne existe au sein des diverses communautés ethniques, le discours québécois sur l'immigration (celui de l'opinion publique, des institutions, comme celui des médias) semble, dans son ensemble, dominé par un imaginaire social stéréotypé et globalisant. On parle d'« immigrants », de « femmes immigrantes », de « communautés culturelles », de leur « adaptation », de leur place dans la société québécoise ou de leur absence de place, nivelant ainsi les disparités des populations en cause et des phénomènes observés.

Cette vision unifiante de la population et de la main-d'œuvre immigrée et les présupposés relatifs à leur insertion dans la société québécoise imprègnent les importants débats actuellement en cours sur l'avenir démographique, le rôle de l'immigration, l'interculturalisme et l'identité sociétale, alors que la crise économique perdure et que, en dépit du reflux du mouvement nationaliste, la question nationale mise en veilleuse par l'échec du Référendum de 1980 structure les rapports interethniques sur la base, entre autres, de la question linguistique. Comme le souligne Termotte :

Jamais, du moins depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'immigration internationale au Québec n'a été aussi faible pendant aussi longtemps (depuis 1982, le nombre d'entrées à chaque année a été inférieur à 20 000), et jamais, du moins depuis les années 1960, les pertes dues aux migrations interprovinciales n'ont été aussi limitées. Et cependant, jamais, semble-t-il, n'a-t-on autant parlé de migration et de politique migratoire qu'aujourd'hui (1988 : 308).

¹ Cet article s'inspire largement d'une communication présentée au colloque : « Les étrangers dans la ville », organisé par le Centre d'étude et de recherche sur les relations interethniques et les minorités, Rennes, Université de Haute-Bretagne, décembre 1988.

Afin de saisir en quoi l’immigration constitue un point chaud de l’actualité et suscite tant d’interrogations sur son insertion dans la société québécoise, il faut d’abord situer le contexte démographique, économique et sociétal dans lequel elle s’inscrit et s’arrêter aux caractéristiques récentes de cette immigration. Nous pourrions ainsi mieux mettre alors en relief les données et les éléments d’analyse qui concernent la main-d’œuvre immigrée.

[109]

1. Les effets de contexte sur le phénomène de l’immigration et de l’insertion de la main-d’œuvre immigrée

[Retour à la table des matières](#)

Dans cette partie, nous examinerons rapidement comment la conjoncture démographique, la conjoncture économique et la question nationale éclairent le contexte susceptible d’affecter, de façon spécifique, l’utilisation de la main-d’œuvre immigrée au Québec et son insertion.

1.1. Les enjeux démographiques liés à une dénatalité en perte de vitesse

On le sait, la reproduction de la population préoccupe au premier chef l’ensemble des pays occidentaux. Au Canada, les gouvernements fédéraux ont aligné leurs politiques migratoires sur des considérations démographiques, depuis le début des années 70. Cette dimension s’est traduite avec la loi de 1976 par une politique d’établissement de niveaux annuels et d’une « fourchette de planification » (Canada, 1988a : 7).

Le projet d’accord du lac Meech du 3 juin 1987 laissait entrevoir pour le Québec un accroissement de ses responsabilités en matière de sélection, d’adaptation et de niveaux d’immigration. L’entente entre

Ottawa et le Québec devrait en effet garantir au Québec un nombre d’immigrants proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de 5% pour des raisons démographiques (article 95 de l’entente). Le contenu de cet article témoigne de la situation particulière du Québec dans l’ensemble canadien. En effet, l’excédent de fécondité de la majorité francophone du Québec s’est progressivement érodé jusqu’à complètement disparaître vers le milieu des années 60. En 1985, le taux de fécondité était de 1,4 enfant par femme, alors que 2,1 sont nécessaires pour assurer le renouvellement des générations, selon les démographes. On prévoit donc un déclin démographique dont les conséquences sur le poids du Québec dans l’économie canadienne et dans le contexte régional nord-américain risquent d’être importantes. De plus, en 1951, le Québec représentait 29% de l’ensemble de la population canadienne ; en 1981, ce pourcentage est passé à 26,5% (Caldwell et Fournier, 1987 : 23). C’est dans ce contexte de « rapports de forces démographiques » que se pose la question de l’immigration : elle représente au Québec 18% en moyenne de l’immigration totale du Canada pour la période de 1960 à 1986. Depuis 1980, la part de l’immigration du Québec fluctue autour de 17% alors que l’ensemble de la population québécoise contribue pour 26% de l’ensemble [110] de la population canadienne. En 1988, la part de l’immigration du Québec baisse à 16% (Québec, 1989b). Comme le souligne Termotte :

Non seulement le Québec exerce-t-il une attraction relativement faible « sur le reste du monde », mais en outre il perd rapidement une part non négligeable des rares immigrants qu’il reçoit. On a estimé qu’environ un quart, voire un tiers, des immigrants arrivés au Québec avaient quitté la province dans les deux à trois ans de leur arrivée (1988 : 310).

Inutile de préciser que les taux de chômage inférieurs enregistrés en Ontario, par exemple, y sont pour quelque chose.

Ces premières considérations ne renvoient pas directement à une politique de main-d’œuvre immigrée à court terme, mais elles situent le contexte dans lequel doit être assurée la reproduction d’un potentiel de main-d’œuvre à long terme. Par ailleurs, si les perspectives d’avenir liées à la dénatalité et au vieillissement de la population sont sombres,

elles impliquent dans l’immédiat des contradictions avec une régulation de l’immigration, fondée sur des considérations économiques (compatibilité des niveaux annuels d’immigrants admis et du chômage, etc.) et culturelles (composition ethnoculturelle de l’immigration, concentration résidentielle, etc.) pour les gestionnaires. Certains vont même jusqu’à proposer la création d’un programme spécial où les immigrants indépendants seraient sélectionnés en fonction de l’âge. Cette politique favoriserait l’immigration de jeunes et d’enfants en provenance des pays « surproductifs » en matière de natalité (le Sud). Elle opérerait en utilisant les mécanismes suivants : l’adoption internationale facilitée et le recrutement d’enfants dans la catégorie des réfugiés et les « catégories désignées » où ils seraient particulièrement nombreux. Cette politique réconcilierait les objectifs démographiques et humanitaires de la *Loi de l’immigration* et la situation du marché du travail (Hersak et Francolini, 1987) en évitant de faire entrer des travailleuses et travailleurs immigrés de plus en plus exposés au chômage, soit les groupes d’âge de 25-34 et les travailleurs plus âgés.

1.2. Une conjoncture économique déterminante

[Retour à la table des matières](#)

L’analyse de la gestion de l’immigration au cours de la période 1963-1988 *révèle* que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont utilisé des stratégies de sélection des catégories d’immigration qui différaient totalement selon la conjoncture économique du moment. Dans un premier temps, l’abolition des mesures discriminatoires sur le plan racial et ethnique et l’instauration d’une grille « rationnelle » de sélection des immigrants se [111] sont inscrites dans une perspective expansionniste, portée par les besoins en main-d’œuvre qualifiée et non qualifiée.

Au cours de la décennie 70 et du début de la décennie 80, le gouvernement fédéral a opéré un revirement majeur dans la gestion de l’immigration : interdiction de demander le statut de résident à partir du Canada ; réduction des flux selon une planification annuelle, puis triennale ; contrôle sur les catégories composant les niveaux annuels (catégorie de la famille, réfugiés et autres « catégories désignées » pour des raisons humanitaires, immigrants indépendants sélectionnés

selon des critères économiques) ; recours important aux permis temporaires de travail, lesquels varieront selon le taux de chômage et de façon inversement proportionnelle au nombre d’immigrants indépendants admis (Labelle, 1988).

Ainsi, au niveau canadien, le volume des immigrants admis fluctuera annuellement selon la conjoncture. La récession du début des années 80, avec un taux de chômage variant autour de 10%, a entraîné une baisse des effectifs (par exemple, 89 157 immigrants admis en 1983 et 88 239 en 1984, à comparer à 222 878 en 1967, période faste de l’économie canadienne et québécoise), tendance qui s’est redressée à la suite de l’amélioration de la situation économique (99 219 en 1986 et 149 384 en 1987). L’octroi de permis temporaires de travail semble avoir varié de façon inverse et concomitante (94 413 en 1979 ; 141 424 en 1984 ; 127 503 en 1986).

Au Québec, la récession économique du début des années 80 a provoqué la même variation. De 1961 à 1986, le Québec a reçu en moyenne 24 000 immigrants, avec des niveaux minima variant de 13 000 (en 1984-1985) à 18 000 (en 1971-1972) et des maxima variant de 24 000 (en 1981-1982) à 45 000 (en 1966-1967) (Termotte, 1988 : 309). L’immigration internationale récente a repris et se situe à plus de 25 000 entrées pour chacune des deux dernières années (Québec, 1989a). C’est pourquoi, en dépit d’une conjoncture économique fortement marquée par le chômage (autour de 10% en 1988 et de plus de 13% dans la seule région de Montréal), les planificateurs s’alignent sur une progression dans le « mouvement d’immigration », car si l’immigration n’est pas un « outil qui permette d’influencer la santé économique à court terme au Québec ou de susciter une meilleure performance conjoncturelle du produit national québécois... elle contribuera à perpétuer cette croissance à long terme compte tenu des perspectives démographiques » (Québec, 1987a : 10). Dans la même perspective, on continue à affirmer l’apport en capital [112] humain qu’elle représente et sa complémentarité par rapport à la main-d’œuvre québécoise. Au palier fédéral, on va dans le même sens :

Même si l’opinion populaire selon laquelle « les immigrants volent les emplois des Canadiens » persiste, les gens sont de plus en plus conscients que l’immigration est un facteur de croissance et d’expansion économiques. Elle accélère la formation de capital, fait croître la demande de biens

et de services canadiens, crée des emplois pour les travailleurs canadiens, amène des compétences et des énergies dont le marché du travail canadien a besoin et élargit l’assiette du revenu de tous les ordres de gouvernement (Canada, 1988b : 43).

1.3. Une société marquée au sceanu de la question nationale

[Retour à la table des matières](#)

La question nationale renvoie traditionnellement aux rapports sociaux entre la « majorité » francophone et la « minorité » anglophone du Québec. Or la sociologie québécoise de cette période n'a pas suffisamment rendu compte de la question ethnique qui se greffe à la question nationale (Elbaz, 1983 ; Labelle, 1985). Pourtant, aucune considération relative à l'insertion des travailleuses et travailleurs immigrés ne peut échapper à l'examen des données qui en illustrent la trame de fond. Le Québec est une société multiethnique qui, outre la minorité anglo-celte, la majorité francophone et les nations autochtones, comprend 10% d'allophones. Fait à noter, environ 87% de la population immigrée vivait dans la région métropolitaine de Montréal au recensement de 1986, comparativement à 45% de la population de la province du Québec. En Ontario, 59% de la population immigrée était concentrée dans la région métropolitaine de Toronto, comparativement à 38% de la population provinciale. En Colombie britannique, la concentration de la population immigrée à Vancouver était de 62% comparativement à 48% de la population provinciale totale (Statistique Canada, 1988 : 5).

Les allophones représentent près de 20% de la population de la région métropolitaine de Montréal et plus de 25% de celle de la métropole elle-même. Ce fait est unique au Québec, si on retient que les personnes d'origine uniquement française forment de 81% à 96% de la population des cinq autres régions métropolitaines du Québec, et 91% de celle de l'ensemble des régions non métropolitaines (Baillargeon et Sainte-Marie, 1984). Cette surconcentration trace déjà les contours de la spécificité de l'intégration des immigrants au Québec.

Montréal se caractérise par la diversité de ses enclaves ethniques dont le degré de « complétude institutionnelle » et d'autonomie culturelle sont, selon certains, plus élevés que dans des villes comme Toronto, Boston, Calgary, etc. (Ancil, 1984 : 445). Parallèlement, Montréal est le lieu de la question linguistique, symptôme par excellence de la question nationale, et c'est dans cette ville que se sont polarisées les luttes politiques des francophones et les conflits qui les ont opposés et les opposent encore aux allophones et aux anglophones en matière d'intégration. Le débat autour de la loi 101 (*Charte de la langue française* du Québec adoptée en 1977) a repris avec l'échec du Référendum, la victoire du Parti libéral en 1985, l'adoption, chez les populations francophone et anglophone, de comportements linguistiques caractéristiques d'avant la loi 101 (Caldwell et Fournier, 1987) et le débat sur la loi 178. La forte persistance de la langue maternelle d'origine s'observe non seulement à Montréal mais dans l'ensemble du Québec, et est plus marquée que dans les autres provinces canadiennes. Par ailleurs, il faut souligner ici que depuis le début des années 80, la part des immigrants ne connaissant que le français est en baisse (de 21% en 1980 à 16% en 1988) alors que la situation est inverse dans le cas de ceux qui ne connaissent que l'anglais (de 18% à 24%). Parallèlement, près de 46% du total des immigrants ne connaissent ni l'anglais ni le français en 1988, comparativement à 53% en 1980 (Québec, 1989a : 13). Autrement dit, l'impact actuel de l'immigration internationale est défavorable à l'hégémonie du français, et ce, surtout dans la région montréalaise.

Ce pluralisme démographique et culturel s'inscrit dans un contexte marqué par des politiques et des idéologies relatives à l'ethnicité et à l'intégration des immigrants divergentes, qu'elles émanent de l'État fédéral ou provincial, des leaders ethniques et de leurs groupes de pression, des intervenants dans divers secteurs et de l'opinion publique même. Le débat entre le multiculturalisme et la convergence culturelle n'est qu'un exemple parmi d'autres (Gay, 1985 ; Assimopoulos et Humblet, 1987 ; Constandinides, 1985), prolongé par celui qui règne actuellement sur l'interculturalisme.

C'est dans ce contexte pluriethnique, soumis à l'ambiguïté de politiques linguistiques et ethniques incertaines, contradictoires, tantôt opportunistes, tantôt coupables, et où parallèlement l'on ne sait comment évaluer les conséquences du maintien de l'allophonie et des en-

claves ethniques, que s’insérera la main-d’œuvre immigrée. Or, selon qu’elle est constituée de travailleuses et travailleurs professionnels et qualifiés ou de main-d’œuvre à bon marché, il y a lieu de penser que les effets du contexte culturel [114] existant sur son insertion économique seront fort variés. Comme le note le Conseil des communautés culturelles et de l’immigration du Québec :

Si la maîtrise du français n’est pas une condition suffisante, elle est néanmoins nécessaire à l’adaptation des immigrants à la société québécoise. Tout en permettant plus d’interaction et donc une socialisation rapide, la connaissance du français ouvre la porte aux diverses possibilités de formation et de recyclage, et donc à une plus grande accessibilité sur le marché du travail (1988 : 25).

Nous venons de voir comment les conjonctures démographique, économique et culturelle dans la société québécoise sont marquées par des contradictions particulières : débat sur la dénatalité où se pose l’extension du recours à l’immigration ; ajustement des politiques d’immigration avec la situation du marché du travail ; contexte socio-politique et socioculturel traversé de messages ambigus quant à l’intégration de la population immigrée. À la lumière de ces données relatives au contexte de la société d’accueil, nous aborderons maintenant quelques réflexions sur les transformations des flux migratoires susceptibles d’éclairer l’émergence de nouvelles catégories de travailleuses et de travailleurs immigrants. Facteurs internes et externes se conjuguent donc ici.

2. Les réalités et les contradictions de l’immigration au Québec

2.1. L’immigration récente au Québec

[Retour à la table des matières](#)

Un des faits saillants du recensement canadien de 1986 est que « plus de 60% de tous les immigrants vivant au Canada en 1986 étaient nés en Europe, mais plus de 70% de ceux qui sont arrivés au

pays entre 1981 et 1986 étaient nés dans des pays autres que ceux d'Europe » (Statistique Canada, 1988). En effet, la composition ethnique et raciale n'a cessé de se diversifier depuis 1974. Au Québec les 10 principaux pays de naissance des immigrants pour la période 1980-1988 sont Haïti, le Vietnam, la France, le Liban, le Kampuchea, les États-Unis, la Pologne, l'Inde, le Salvador et le Portugal (Québec, 1989a : 36).

Des 182 532 immigrants accueillis au Québec au cours de la période de 1980-1988, 41% ont été classés dans la catégorie des « immigrants indépendants », c'est-à-dire des immigrants sélectionnés à partir de critères économiques. Pour la décennie 1965-1975, cette catégorie représente plus de 50% des admissions en moyenne. Les immigrants investisseurs ont pris [115] une importance particulière au cours de la présente décennie, et particulièrement depuis 1985. Ils représentent, en 1988, 23% des entrées internationales. La réduction relative des « indépendants » illustre le resserrement des conditions du marché du travail qui caractérise les dernières années (avec des taux de chômage de 13,9% en 1983, de 12,8% en 1984 et oscillant autour de 10% en 1987 et 1988). Ceci est d'autant plus marqué que 20% des immigrants de la catégorie des indépendants ont été admis en fonction de divers programmes spéciaux entre 1980 et 1988 (Québec, 1989a : 5-6).

Par contre, la catégorie de la famille a représenté 36% du volume global de l'immigration au cours de la même période, les femmes constituant une majorité dans cette catégorie. La catégorie des réfugiés et des personnes admises en fonction de programmes spéciaux (Européens de l'Est, Salvadoriens, Guatémaltèques, Haïtiens, Indochinois, Libanais, etc.) comptait pour 16% du volume global. Celle des « parents aidés » représentait 7% (Québec, 1989a : 5-6).

Le nombre de personnes se présentant au Canada pour demander l'asile politique est passé de 1 600 en 1980 à 18 000 en 1986 ; on l'estimait à environ 25 000 en 1987 (Canada, 1987). En octobre 1988, on parle de 100 000 cas. Cette montée en flèche est attribuée au resserrement des critères d'admission de l'immigration régulière au Canada, à la mise en application de la nouvelle législation américaine sur l'immigration aux États-Unis, ainsi qu'à l'interruption, provoquée par la récession économique, du recrutement des travailleurs temporaires en Europe. Elle correspond aussi à l'accroissement des tensions socia-

les et économiques issues d'une hausse démographique dans le Sud, de tensions politiques et de cataclysmes naturels (Canada, 1986).

Selon les données du Service d'accueil aux réfugiés du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, le Québec comptait à lui seul, en janvier 1988, 24 997 *requérants en attente de statut*, dépendants y inclus. Leur provenance, par ordre d'importance, s'établit comme suit : Bangladesh, Sri Lanka, Ghana, Iran, Somalie, Liban, Salvador, Pakistan, Pologne, Guatemala, Nicaragua, Haïti, Irak, Turquie, Inde, Trinidad, Ethiopie, Chine.

On peut donc conclure que l'immigration à caractère surtout économique et fortement qualifiée de la décennie 60 et du début des années 70 a évolué vers une immigration à caractère humanitaire et familial, ce qui ne veut pas dire qu'une bonne partie ne se dirigera pas vers le marché du travail, au contraire. Selon des études récentes, le degré de participation [116] au marché du travail des immigrants de la catégorie de la famille est nettement supérieur à celui que laissaient prévoir leurs intentions d'emploi à leur arrivée, en dépit d'un taux de chômage nettement plus élevé et de revenus plus bas que chez les requérants indépendants (Samuel, s. d. ; Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 1988).

La main-d’œuvre immigrée récente semble par conséquent beaucoup moins bien insérée sur le plan professionnel en dépit de sa plus forte scolarisation. Au Québec, le pourcentage des immigrants ayant l'intention d'occuper des emplois professionnels a diminué de 33% (1975 à 1977) à 25% entre 1980 et 1988. Le groupe des travailleurs non classés aurait par contre connu une forte augmentation, passant de 6% (1975 à 1977) à 23% en moyenne (1980 à 1988) (Québec, 1987b : 23 ; Québec, 1989a : 22). Parallèlement, elle est devenue plus « visible » sur le plan racial, ethnique et sur celui des classes sociales d'appartenance.

2.2. Le profil socio-économique de la main-d’œuvre immigrée au Québec

[Retour à la table des matières](#)

En dépit de cette prolétarianisation récente de la main-d’œuvre immigrée, cette dernière présente au recensement de 1981 un profil d’ensemble plus favorable que celui de la population nationale (née au Québec). Elle serait mieux intégrée au marché du travail et connaîtrait un taux d’activité plus élevé, un taux de chômage plus faible (8% contre 11% en 1981) et des salaires et revenus plus élevés (de 9% et 11% respectivement). Cependant, cette main-d’œuvre est loin d’être homogène. Au plan professionnel, elle est surreprésentée dans les catégories d’emplois exigeant des qualifications élevées ou hautement spécialisées (en particulier chez les professionnels des sciences pures, les administrateurs et les gestionnaires), de même que dans les emplois de « col bleu », exigeant peu ou pas de qualification (l’hébergement, la restauration, les services personnels, etc.). Par ailleurs, elle est sous-représentée lorsque des qualifications moyennes (emplois de bureau et de vente) sont exigées. Au plan de la scolarité, la bipolarisation est encore plus marquée, traduisant une inadéquation entre la formation acquise dans le pays d’origine et l’insertion sur le marché du travail au Québec (Audet, 1987). Ceci signifie une insertion différenciée dans divers segments du marché du travail, là où opèrent des stratégies de recrutement et d’utilisation de la main-d’œuvre qualitativement différentes : le marché « primaire », le marché « secondaire », le secteur informel, les entreprises ethniques, le travail au noir, etc. Ici, diverses variables (qualification, connaissance de la langue, durée de résidence et statut d’immigration) influent sur l’insertion, la discontinuité dans l’emploi, la mobilité ou la « ghettoïsation ».

[117]

Ce profil se complexifie considérablement si l’on tient compte de la période d’immigration, de la région d’origine, du sexe et du statut d’immigration. Les immigrants entrés au Québec entre 1971 et 1981 chôment deux fois plus que les immigrants plus anciens, occupent davantage des emplois non qualifiés, en dépit d’une scolarisation en moyenne plus élevée et se surconcentrent dans des secteurs d’activité

où les conditions de travail sont moins avantageuses. En effet, ces secteurs ont absorbé la moitié des travailleuses et travailleurs immigrés entrés après 1971. À Montréal, en particulier, plus de 50% de la main-d’œuvre du vêtement, de la bonneterie et du textile est immigrée. La proportion est du tiers dans l’hébergement et la restauration (Termotte, 1988 : 314).

Selon la région d'origine, on observe que les immigrants nés en Afrique, aux États-Unis et en Europe (sauf l'Europe du Sud), et venus avant la crise des années 70, présentent des qualifications professionnelles et des revenus supérieurs à ceux de la population immigrée et non immigrée. À l'inverse, les immigrants en provenance des Antilles, d'Amérique latine, de certains pays d'Europe du Sud et entrés au cours de la dernière décennie présentent un profil socio-économique moins favorable (Audet, 1987 : 107-112). Là encore, il faut pouvoir distinguer à l'intérieur d'une ou de communautés : le cas des Haïtiens par exemple, selon les caractéristiques socioprofessionnelles des vagues migratoires et le contexte économique à l'arrivée (Labelle, Larose, Piché, 1983), ou le cas des Asiatiques (à un pôle les Kampuchéens et à l'autre les investisseurs de Hong Kong).

En ce qui concerne les femmes immigrantes, elles sont dans l'ensemble désavantagées par rapport aux hommes immigrants : taux d'activité moindres, taux de chômage presque deux fois plus élevés, surconcentration dans les secteurs les plus traditionnels de l'industrie manufacturière et dans les services, formation scolaire inférieure dans l'ensemble, répartition professionnelle moins polarisée et revenus deux fois moins élevés que ceux des hommes. Par rapport aux nationales, elles sont sous-représentées dans les catégories des « travailleuses professionnelles », sous-représentées dans les catégories intermédiaires (vente et bureau) et surreprésentées dans les emplois des industries de fabrication, montage et répartition (Audet, 1987 ; Lamotte, 1985).

Malgré ce constat d'ensemble, la bipolarisation de la main-d’œuvre féminine immigrée prise dans sa totalité existe bel et bien. De plus, cette bipolarisation s'exerce à l'intérieur même de communautés ethniques particulières. Comme nous l'avons déjà montré, l'insertion des travailleuses s'effectue de façon éminemment variable en fonction d'un marché du travail dont la segmentation s'articule autour de rapports de classes, de rapports [118] de sexes et de rapports liés à l'eth-

nicité en fonction du contexte économique qui affecte ce marché (Labelle, 1987 ; Labelle et Kem-preneers, 1989).

Le statut d’immigration est une autre variable à considérer quand on analyse la composition de la main-d’œuvre immigrée. Deux catégories, nous l’avons vu, sont particulièrement associées à la nouvelle immigration de la dernière décennie et particulièrement vulnérables : la catégorie de la famille et les réfugiés. La catégorie de la famille est composée de personnes non sélectionnées pour leurs capacités d’intégration au marché du travail et donc juridiquement liées à un membre de la famille qui s’engage à subvenir à leurs besoins pour une durée maximale de 10 ans. Ce lien de parrainage ne peut être rompu sans recourir à l’Etat. Selon une étude du ministère fédéral de l’Emploi et de l’Immigration, les immigrants de cette catégorie, admis au Canada de 1981 à 1984, proviennent surtout de pays du tiers monde et sont en majorité des femmes. Leur taux d’activité est plus grand que ne le laissait prévoir l’intention d’emploi à l’arrivée. Le taux de chômage est particulièrement élevé (16%), plus élevé que dans le cas des immigrants originaires du tiers monde : « ce qui reflète une connaissance insuffisante des langues officielles, la non-reconnaissance des compétences acquises à l’étranger, l’ignorance de la culture et, peut-être, des obstacles à l’emploi fondés sur des facteurs qui n’ont rien à voir avec les exigences professionnelles » (Samuel, s.d.) ².

Les études réalisées sur l’intégration des réfugiés (indochinois en particulier) laissent apercevoir une précarité analogue durant les premières années, fortement associée à l’obstacle linguistique et à la non-préparation pour le marché du travail (Québec, 1980 ; Deschamps, 1982 ; Dorais et Pilon-Lé, 1986). Là encore, il faut souligner l’expérience particulière des femmes réfugiés ou conjointes de réfugiés : blocages dans l’accès au marché du travail liés aux valeurs familiales et à l’autorité du conjoint, conjoint privilégié pour la formation et l’apprentissage de la langue officielle, moindre qualification, etc. (Samuel, s. d.) ³.

² Voir aussi l’étude du Conseil des communautés culturelles et de l’immigration du Québec (1988) sur la situation particulière et les droits sociaux limités des femmes parrainées.

³ Voir le numéro spécial sur les femmes réfugiées dans *Canadian Women Studies* (1989).

Ces données sur l’insertion de nouvelles catégories de main-d’œuvre que représentent une fraction des personnes parrainées dans la « catégorie de la famille » et les autres catégories humanitaires que sont les réfugiés et les requérants au statut de réfugié sont à mettre en relation avec le caractère de plus en plus segmenté et stratifié du marché du travail. Alors que les [119] frontières entre le marché primaire et le marché secondaire du travail sont remises en question, on note le développement d’une économie non officielle de plus en plus importante. De même, on remarque une floraison des petites entreprises ethniques officielles et non officielles dans les pays capitalistes avancés comme alternatives à la crise (Light, 1979 ; Waldinger, 1988).

D’autre part, on a fait remarquer un phénomène d’épuisement des ressources de main-d’œuvre dans presque tous les pays capitalistes avancés, phénomène lié au ralentissement de l’exode rural, à l’approche du plafond d’utilisation de la main-d’œuvre féminine, à la diminution du temps de travail et au déclin démographique (Verhaeren, 1988). De nouvelles catégories de main-d’œuvre auront pour fonction d’accentuer la précarité des postes de travail et de jouer le rôle de vecteur de flexibilité. L’immigration a joué historiquement ce rôle et peut continuer à le jouer. Parallèlement, plusieurs recherches ont mis en évidence l’augmentation spectaculaire de l’immigration clandestine (et des femmes dans cette catégorie) en Europe de l’Ouest et aux États-Unis, dans des secteurs non transférables vers les pays du Sud où se trouve la main-d’œuvre bon marché : agriculture, industrie du vêtement, construction immobilière, services de domesticité, entretien ménager et industriel, restauration et hôtellerie. Sa complémentarité avec la migration régulière est un fait, et ce, en dépit des politiques restrictives à l’entrée de travailleurs indépendants, temporaires ou permanents, appliquées par les États depuis 1974.

Nous avancerons ici l’idée que le mouvement de l’immigration dite humanitaire ne peut se dissocier de l’ensemble des migrations de travail actuelles. Il doit être saisi non seulement par l’analyse des distorsions à l’œuvre dans les pays de départ (facteurs d’expulsion économiques, politiques et sociaux créant une main-d’œuvre potentielle vers le Nord), mais également par l’analyse des transformations du marché du travail dans les pays industriels avancés. En ce sens, on peut considérer les réfugiés (d’ailleurs sélectionnés en partie en fonction de critères d’adaptabilité économique), les aspirants au statut de réfugié, les im-

migrants de la catégorie de la famille et les illégaux comme de nouvelles composantes de la « surpopulation relative » de travailleuses et travailleurs à l’échelle mondiale, amenés à utiliser, pour des raisons qui restent à analyser, de « nouvelles filières d’introduction », à la suite de fermetures relatives des frontières en vigueur depuis le milieu des années 70. Ceci n’implique pas que les gestionnaires des États nationaux importateurs de main-d’œuvre laissent entrer et utilisent stratégiquement cette main-d’œuvre. Au contraire, ils sont heurtés de plein fouet par ces nouvelles arrivées qui les placent en pleine contradiction dans leur gestion de la crise.

[120]

L’immigration *récente* au Québec présente des caractéristiques différentes de celle des années 60 et s’effectue dans un contexte également différent. Ces données objectives peuvent expliquer les difficultés d’insertion socio-économique et socioculturelle de certaines couches de la main-d’œuvre immigrée. Plusieurs facteurs se conjuguent ici : ignorance de la langue, surconcentration dans la région de Montréal, vulnérabilité du statut d’immigration, visibilité phénotypique, classe sociale d’origine, insertion dans des ghettos d’emploi multiethniques, etc. Contrairement à l’immigration qualifiée et professionnelle qui a accompagné les transformations spectaculaires de la société québécoise de la décennie 60, avec sa Révolution tranquille, son expansion économique et ses mouvements sociaux, l’immigration récente s’inscrit dans un contexte marqué par un malaise économique et sociétal certain (chômage, situation des jeunes, des personnes âgées, des familles, des femmes, etc.), le reflux du mouvement ouvrier, la montée du néo-conservatisme et des attitudes défensives quant à la question de l’identité québécoise.

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

ANCTIL, P. (1984). « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 3.

ASSIMOPOULOS, N. et HUMBLET, J. E. (1987). « Les immigrants et la question nationale : étude comparative des sociétés québécoise et wallonne », *Studi Emigrazione — Études migrations*, n° 86.

AUDET, B. (1987). *Les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

BAILLARGEON, M. et STE-MARIE, J., (1984). *Quelques caractéristiques ethno-culturelles de la population du Québec*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

CALDWELL, G. et Fournier, D. (1987). « The Québec Question : a Matter of Population », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 12, n^{os} 1-2.

Canada (1986). *Les réfugiés. Perspectives pour 1986-1987*. Ottawa, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Canada (1987). *Nouveau projet de loi sur la détermination du statut de réfugié*, Ottawa, 5 mai.

Canada (1988a). *Planification des niveaux d'immigration : la première décennie*, Ottawa, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Canada (1988b). *Rapport annuel 1987-1988*, Ottawa, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

[121]

Canadian Women Studies (1989). *Refugee Women*, vol. 10, n° 1.

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (1988). *L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille*, Québec.

CONSTANDINIDES, S. (1985). « Ethnicité et pluralisme culturel », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 14-54.

DESCHAMPS, G. (1982). *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : Bilan après un an de séjour*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

DORAIS, L.-J. et PILON-Lé, L. (1986). *Exil en terre froide : la communauté vietnamienne de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Gay, D. (1985). « Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 14-54.

Hersak, G. A. et Francolini, S. (1987). *L'immigration des enfants : une solution aux préoccupations démographiques*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada.

LABELLE, M. (1987). *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de la région de Montréal*, Montréal, Boréal.

LABELLE, M. (1988). « La gestion fédérale de l'immigration internationale au Canada : 1963-1984 », dans D. Brunelle et Y. Bélanger (édit.), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 313-342.

LABELLE, M. et Kempeneers, M. (1989). « Multiples visages. Les femmes immigrées au Québec », *Cahiers de recherche* (Centre de recherche féministe et Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche féministes).

LABELLE, M., LAROSE, S. et PICHE, V. (1983). « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2.

Lamotte, A. (1985). *Les autres Québécoises. Étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*. Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Lebel, B. (1987). *Pro/i/ statistique des revendicateurs du statut de réfugié*, Québec, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec.

LIGHT, 1. (1979). « Disadvantaged Minorities in Self Employment », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 20, n^{os} 1-2, 31-45.

Québec (1980). *L'intégration des réfugiés au marché du travail*, Québec, ministère de l'Immigration du Québec, rapport d'un groupe de travail.

Québec (1987a). *Consultation sur les niveaux d'immigration. Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1988 et*

1989 : *antécédents et considérations*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l’Immigration.

[122]

Québec (1987b). *Consultation sur les niveaux d’immigration. Évolution de l’immigration internationale au Québec depuis 1980*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l’Immigration.

Québec (1989a). *Le mouvement d’immigration au Québec depuis 1980*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l’Immigration.

Québec (1989b). *Détermination des niveaux d’immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l’Immigration.

SAMUEL, T. J.(sans date). *Immigrants de la catégorie de la famille admis au Canada de 1981 à 1984 : considérations relatives à l’activité*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada.

Statistique Canada (1988). *Le Quotidien*, Ottawa, 20 avril.

TERMOTTE, M. (1988). « Ce que pourrait être une politique de migration », *L’Action nationale*, vol. 78, n° 5.

VERHAEREN, R. E. (1988). « Le marché du travail en mutation », communication présentée au colloque de Vaucresson, *Mutations économiques et travailleurs immigrés dans les pays industrialisés*, Vaucresson, janvier.

WALDINGER, R. (1988). « Avantage ethnique ou opportunité structurelle ? Le développement des entreprises ethniques à New York », communication présentée au colloque *Mutations économiques et travailleurs immigrés dans les pays industriels*, Paris, janvier 1988.

Fin du texte